

RAPPORT ANNUEL ESG 2020

OBSERVATION DU PROGRES RESPONSABLE ET DU DIALOGUE

(Rapport rédigé le 7 janvier 2021)

SOMMAIRE

- 1. RAPPEL DE LA POLITIQUE DE VOTE AVANT JUILLET 2020**
- 2. EXERCICE DES DROITS DE VOTE**
- 3. CONFLITS D'INTERET**
- 4. DIALOGUE ET ENGAGEMENT**
- 5. EVOLUTION ESG DES PORTEFEUILLES AU COURS DE L'ANNEE**

1. RAPPEL DE LA POLITIQUE DE VOTE AVANT JUILLET 2020

Les Assemblées Générales constituent un rendez-vous annuel permettant d'associer les actionnaires à des choix importants des sociétés.

FLORNOY applique des principes visant à privilégier les intérêts exclusifs des porteurs de parts d'OPC. A cet effet et concernant le vote des sociétés entrant dans le champ d'application de la présente politique, FLORNOY sera particulièrement vigilante aux résolutions concernant :

- L'approbation des comptes et l'affectation du résultat
- Les programmes d'émission et de rachat de titres en capital
- La désignation des contrôleurs légaux des comptes
- Les décisions entraînant une modification des statuts
- La nomination ou le renouvellement de mandataires sociaux
- Les conventions réglementées

Toute situation éventuelle de conflit d'intérêt est encadrée par la Politique de gestion des conflits d'intérêt mise en place par la société de gestion et disponible sur son site internet.

Rapport sur les droits de vote

Dans les cas où FLORNOY a exercé ses droits de vote au cours de l'exercice social, elle établit un rapport sur l'exercice des droits de vote par la société de gestion dans les quatre mois de la clôture de son exercice social.

Le rapport annuel lorsqu'il est établi est disponible sur le site internet de la société, et il précise notamment :

- Le nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote ;
- Les cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » ;
- Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les placements collectifs qu'elle gère.

La société de gestion de portefeuille tient à disposition de tout porteur de parts qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les fonds atteint les seuils de détention fixés dans le présent document.

FLORNOY n'a pas exercé de droits de vote sur l'année 2019.
FLORNOY a exercé ses droits de vote sur l'année 2020.

Depuis le Juillet 2020, FLORNOY s'est attaché à y participer activement afin d'honorer sa responsabilité d'actionnaire et de défendre l'intérêt des porteurs des portefeuilles, dans une perspective de création de valeur sur le long terme et d'équilibre entre les différentes parties prenantes.

Cela concerne exclusivement les portefeuilles « Dividende Durable » et « Valeurs Féminines Global » de Juin 2020 à Juin 2021 puis sera étendu à tous les portefeuilles actions à partir de Juillet 2021.

La Politique de vote vise à présenter les principes guidant l'orientation des votes aux Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles investissent les fonds de FLORNOY. Elle s'inspire notamment des recommandations du code AFEP-MEDEF et est mise à disposition sur le site internet de la société de gestion. Un dialogue avec les émetteurs pourra toujours être engagé en amont du vote afin de permettre à ces derniers d'expliquer la pertinence de leurs projets de résolution, aux gérants de clarifier leurs positions, dans un but de promotion des bonnes pratiques de gouvernance.

1.1. Périmètre de vote

FLORNOY exerce les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille dont elle assure la gestion de manière directe et pour lesquels elle est responsable de leur exercice d'après les règles suivantes :

- Vote systématique si les encours cumulés des OPC gérés représentent, à la date limite de vote par correspondance, plus de 3% du capital des émetteurs, à l'exception de titres que l'équipe de gestion indique vouloir céder. En effet, il semble qu'au-delà de ce seuil, le vote puisse avoir un impact significatif sur les pratiques de l'émetteur.
- Vote spécifique possible en-dehors de cette situation à la demande des gérants. Concernant les sociétés imposant une période de blocage des titres, le vote ne portera que sur un pourcentage de la position, en fonction des instructions du gérant. Le seuil de 3% continuera de s'appliquer à l'intégralité de la position, mais l'option sera laissée au gérant de ne voter que sur une fraction de la position.

1.2. Organisation de l'exercice des droits de vote

L'équipe de gestion des fonds est en charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquels les OPC gérés par la société de gestion sont investis. Selon les disponibilités de l'équipe de gestion, FLORNOY vote selon ces différentes modalités :

- participation physique à l'Assemblée Générale,
- vote par correspondance,
- vote par procuration,
- vote électronique,
- attribution de sa voix au Président.

Depuis Juin 2020, FLORNOY a souscrit aux services d'ISS, prestataire qui assure un service d'analyse des résolutions présentées au vote. Le gérant connaissant le mieux la société vote en accord avec les principes définis dans la Politique, tout en prenant en compte les circonstances de la société. Le vote est saisi sur la plateforme ISS qui centralise et coordonne les informations transmises par le dépositaire. La Politique de vote est mise à jour annuellement, lors d'un comité des votes rassemblant les gérants qui soumettent des modifications ou des compléments afin de mieux répondre à des situations rencontrées. Le mode courant d'exercice des droits de vote par FLORNOY est le vote par correspondance. Le gérant peut toutefois décider de participer physiquement à l'Assemblée Générale.

2. EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Au cours de l'exercice 2020, agissant pour le compte des OPC dont elle assure la gestion, FLORNOY a exercé 100% de ses droits de vote.

Conformément aux dispositions des articles 319-22 et 321-133 du Règlement Général de l'AMF, FLORNOY tient à disposition de tout porteur qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'Assemblée Générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les OPC gérés atteint le seuil de détention fixé dans la Politique de vote.

2.1. Analyse des votes par type de résolution

Nombre de ballots	151	
Nombre de votes effectués	151	(100,00%)
Nombre de votes pour	140	(92,72%)
Nombre de votes contre	7	(4,64%)
Nombre de votes abstention	0	(0,00%)
Nombre de votes nuls	4	(2,65%)
Nombre de votes sur la rémunération des dirigeants	8	(5,30%)

2.2. Analyse des votes d'opposition par type de résolution

Nombre total de votes contre	11
Compensations hors salaire	3
Politique de salaire selon le genre	1
Routine / business / élection de manager	7

2.3. Analyse des votes aux résolutions présentées par des actionnaires minoritaires ou non agréées par le conseil d'administration.

Néant

3. CONFLITS D'INTERET

Les droits de vote exercés l'ont été en toute indépendance et dans le souci de préserver l'intérêt des porteurs de parts des fonds concernés. Aucun conflit d'intérêt n'a été relevé au cours de l'exercice 2020.

4. DIALOGUE ET ENGAGEMENT

Dialogue & engagement hors AG FLORNOY discute des éléments de gouvernance, d'environnement ou encore du social lors des entretiens avec les dirigeants. Nous noterons à titre d'exemples des échanges tenus en 2020 :

Sur Dividende Durable :

- Sanofi : nous avons demandé à la société des précisions dans le cadre de controverses sur les médicaments Depakine (pouvant entraîner des malformations fœtales) et Plavix (mauvaises indications).
- GlaxoSmithKline : nous avons échangé avec la société dans le cadre d'une controverse sur le médicament Rosiglitazone, commercialisé principalement sous le nom d'Avandia, qui fait partie d'une classe d'antidiabétique oral. Les réponses apportées ont été satisfaisantes et l'incident apparaît isolé dans un groupe de cette taille.
- Danone : nous avons cédé la participation après l'annonce d'un plan de licenciements massif.
- Barry Callebaut et Nestlé : nous avons échangé avec la société sur des faits de travail d'enfants dans les fermes à cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana. Ces fermes sont les fournisseurs de Barry Callebaut et sont souvent des petites organisations familiales dans lesquelles le travail des enfants était historiquement naturelle et une question de survie. Barry Callebaut s'est encouragé dans un plan pluriannuel de réduction du travail des enfants, en encourageant la scolarisation. Les effets de cette scolarisation sont tangibles dans ces deux pays.
- Coloplast : nous avons échangé avec la société dans le cadre d'une controverse importante ayant débouché sur une procédure en nom collectif (class-action) aux Etats-Unis. Les faits reprochés concernaient des pansements posés par chirurgie dans le cadre de l'incontinence urinaire. Les réponses apportées ont été satisfaisantes.
- Teleperformance : nous avons échangé avec la société sur des sujets liés aux libertés syndicales dans les pays moins-disants sur le plan social, et à des reproches d'anciens employés dans le cadre de la gestion du travail dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19.
- Siemens : nous avons échangé avec la société sur des sujets liés à des faits de corruption présumée au Brésil. Les réponses apportées ont été satisfaisantes.

Sur Valeurs Féminines Global :

- Oracle : nous avons échangé avec la société dans le cadre d'une controverse sur des discriminations raciales. Les réponses apportées ont été satisfaisantes.
- Northrop Grumman : nous avons échangé avec la société dans le cadre d'une controverse sur des mauvais traitements d'employés, dans le cadre d'un plan d'épargne retraite. Les réponses apportées ont été satisfaisantes.
- General dynamics : nous avons échangé avec la société dans le cadre d'une grève déclenchée par des employés insatisfaits dans l'Etat américain du Maine. La grève a pris fin après des négociations salariales.
- Korian : nous avons cédé cette ligne en apprenant que la Directrice générale avait cédé des titres en amont d'une annonce d'augmentation de capital.
- GlaxoSmithKline : nous avons demandé à la société des précisions dans le cadre d'une controverse sur le médicament Rosiglitazone, commercialisé principalement sous le nom d'Avandia, qui fait partie d'une classe d'antidiabétique oral. Les réponses apportées ont été satisfaisantes et l'incident apparaît isolé dans un groupe de cette taille.

5. EVOLUTION ESG DES PORTEFEUILLES AU COURS DE L'ANNEE

5.1 Quels indicateurs d'impacts ESG sont utilisés par les OPC ?

FLORNOY surveille 10 indicateurs d'impact au sein des 4 piliers majeurs que sont l'Environnement, le Social, les Droits Humains et la Gouvernance. Ces données brutes sont extraites de la base MSCI. Nous communiquons au minimum annuellement sur 4 de ces indicateurs qui sont :

Pilier Environnement : intensité carbone moyenne du portefeuille

Au-delà des fonds précités possédant des filtres ESG actifs, FLORNOY mesure l'intensité carbone de tous ses fonds grâce aux données MSCI et la compare à celle de leurs indices de référence respectif. A ce jour, tous les fonds actions surperforment l'intensité carbone de leur indice.

Ce résultat s'inscrit en ligne avec la politique ESG de la société de gestion et fait l'objet, à partir de mi-2020 d'une mesure mensuelle à l'occasion des fiches mensuelles de gestion des fonds. Ce chiffre représente les émissions de gaz à effet de serre Scope 1 (émissions directes) + Scope 2 (émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de froid et de chaleur) les plus récemment déclarées ou estimées, normalisées par les ventes en USD, ce qui permet une comparaison entre les entreprises de tailles différentes et s'exprime en (tonnes en équivalents CO₂/ventes en millions USD). L'indicateur d'impact communiqué est donc l'intensité carbone moyenne du portefeuille, comparée à celle de l'indice de référence.

Pilier Social : part des entreprises ayant mis en œuvre un plan de licenciement collectif

Indique par « oui » ou « non », à partir de données brutes de MSCI, si l'entreprise a subi des licenciements importants (> 1000 employés ou 10% des effectifs) au cours des trois dernières années. De telles actions peuvent avoir un impact sur le moral et la productivité des employés restant dans l'entreprise et peuvent également entraîner une augmentation de l'attrition. Nous regardons quel est le pourcentage de valeurs détenus dans nos fonds à filtre ESG actifs qui sont concernés par cet indicateur. Nous le comparons ensuite au pourcentage de l'indice de référence du fonds.

Pilier Droit Humains : part des entreprises n'ayant pas connu de controverse sur l'existence ou le signalement de travail des enfants

Historique juridique sur des cas liés au travail des enfants, exemples répandus ou flagrants de travail des enfants, résistance à l'amélioration des pratiques et critiques de la part d'ONG et / ou d'autres observateurs tiers. MSCI, dont nous tirons ces informations, classe en 4 niveaux la sévérité de ces controverses : vert, jaune, orange et rouge (respectivement aucune controverse, très légère controverse, controverse existante, controverse majeure avérée). Nous retraits ces données pour mesurer le pourcentage de valeurs en vert (aucune controverse) dans le fonds. Cela nous permet de facilement le comparer avec le pourcentage de valeurs en vert dans l'indice.

Pilier Gouvernance : taux de féminisation moyen des Conseils d'administration et de surveillance

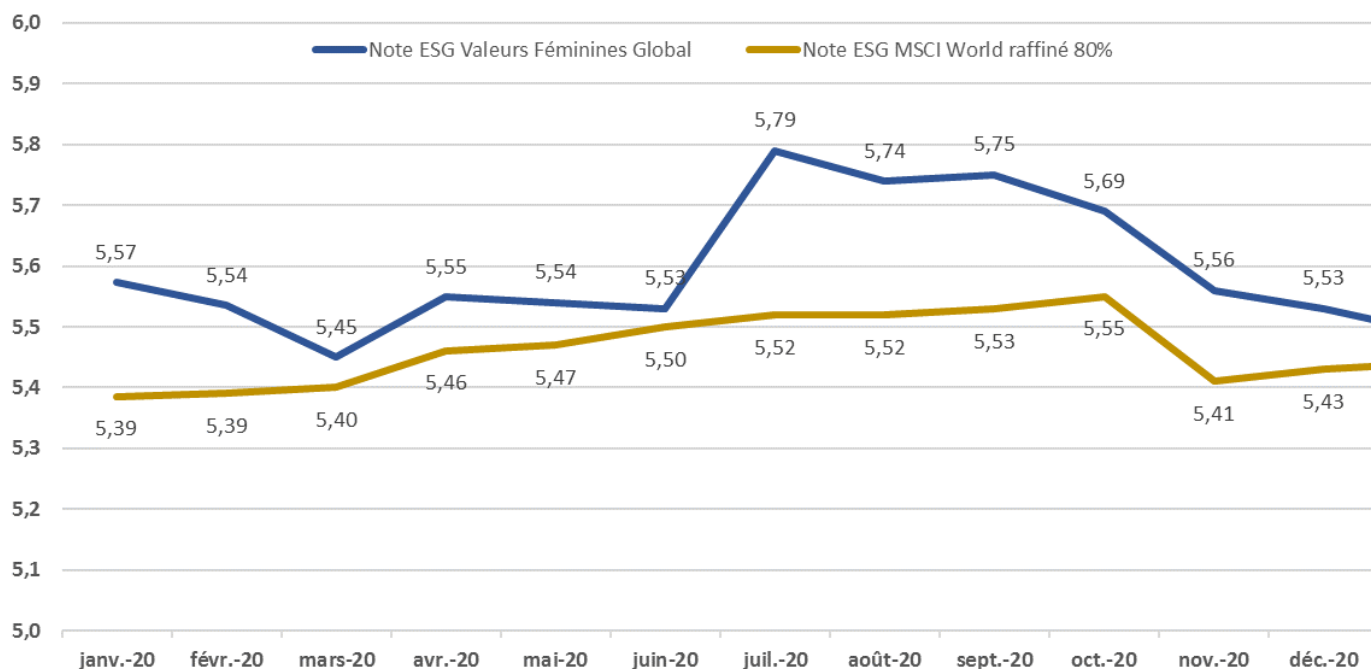
MSCI nous fournit pour, une société donnée et selon le dernier rapport disponible avec cette donnée, le pourcentage de membres du conseil de surveillance ou, à défaut, du conseil d'administration qui sont des femmes (nombre de femmes membres du conseil / nombre total des membres du conseil). Nous comparons ensuite ce pourcentage à celui de l'indice de référence du fonds

5.2 Valeurs Féminines Global

Le taux de couverture de la recherche MSCI sur l'ESG s'effectue sur le nombre de ligne.

	janv.-20	févr.-20	mars-20	avr.-20	mai-20	juin-20	juil.-20	août-20	sept.-20	oct.-20	nov.-20	déc.-20
Note ESG Valeurs Féminines Global	5,57	5,54	5,45	5,55	5,54	5,53	5,79	5,74	5,75	5,69	5,56	5,53
Note ESG MSCI World raffiné 80%	5,39	5,39	5,40	5,46	5,47	5,50	5,52	5,52	5,53	5,55	5,41	5,43
	0,19	0,15	0,05	0,09	0,07	0,03	0,27	0,22	0,22	0,14	0,15	0,10

Notation ESG



	Taux de couverture	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20
Valeurs Féminines Global Moyenne E	98,5%	6,34	6,33	6,36	6,29	6,68	6,75	6,2	6,52	6,53
MSCI World raffiné Moyenne E	93,6%	6,19	6,21	6,26	6,28	6,27	6,27	6,29	6,32	6,36
Valeurs Féminines Global Moyenne S	98,5%	4,97	4,96	4,94	5,19	5,23	5,25	5,21	5,18	5,13
MSCI World raffiné Moyenne S	93,6%	5,21	5,21	5,23	5,26	5,26	5,25	5,27	5,22	5,24
Valeurs Féminines Global Moyenne G	98,5%	6,1	6,12	6,09	6,52	6,12	6,1	6,35	5,61	5,59
MSCI World raffiné Moyenne G	93,6%	5,79	5,81	5,87	5,87	5,86	5,89	5,92	5,4	5,42

Indicateurs d'impact (Dec 2020)

	Tx couverture ESG		avr.-20	mai-20	juin-20	juil.-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20
	nombre de titres	par pondération									
Impact Intensité carbone VFG	98,5%	100,0%		227,11	220,24	410,97	211,15	228,68	144,9	139,78	118,27
Impact Intensité carbone MSCI	94,8%			215,32	213,01	211,8	210,25	209,46	208,84	206,08	206,76
Impact Labor major layoff VFG	77,9%	88,5%		6,06	6,06	12,82	10,26	7,89	10,17	10,17	10,17
Impact Labor major layoff MSCI	83,2%			9,21	9,15	9,42	9,54	9,29	9,29	9,17	9,1
Impact Female director VFG	98,5%	100,0%		36,45	36,58	39,26	36,96	37,16	38,43	39,21	39,15
Impact Female director MSCI	93,7%			26,24	26,76	26,81	26,87	26,95	27,07	27,23	27,34
Impact Labor rights child VFG	98,5%	100,0%		100,00	100	100	100	100	98	98	98
Impact Labor rights child MSCI	100,0%			96,54	96,54	98,55	98,42	98,67	98,74	98,61	98,74

I. Pilier Environnement : intensité carbone moyenne du portefeuille
Portefeuille = 118,27 / MSCI World = 206,76

II. Pilier Social : part des entreprises ayant mis en œuvre un plan de licenciement collectif
Portefeuille = 10,17% / MSCI World = 9,10%

III. Pilier Droit Humains : part des entreprises n'ayant pas connu de controverse sur l'existence ou le signalement de travail des enfants
Portefeuille = 98% / MSCI World = 96,74%

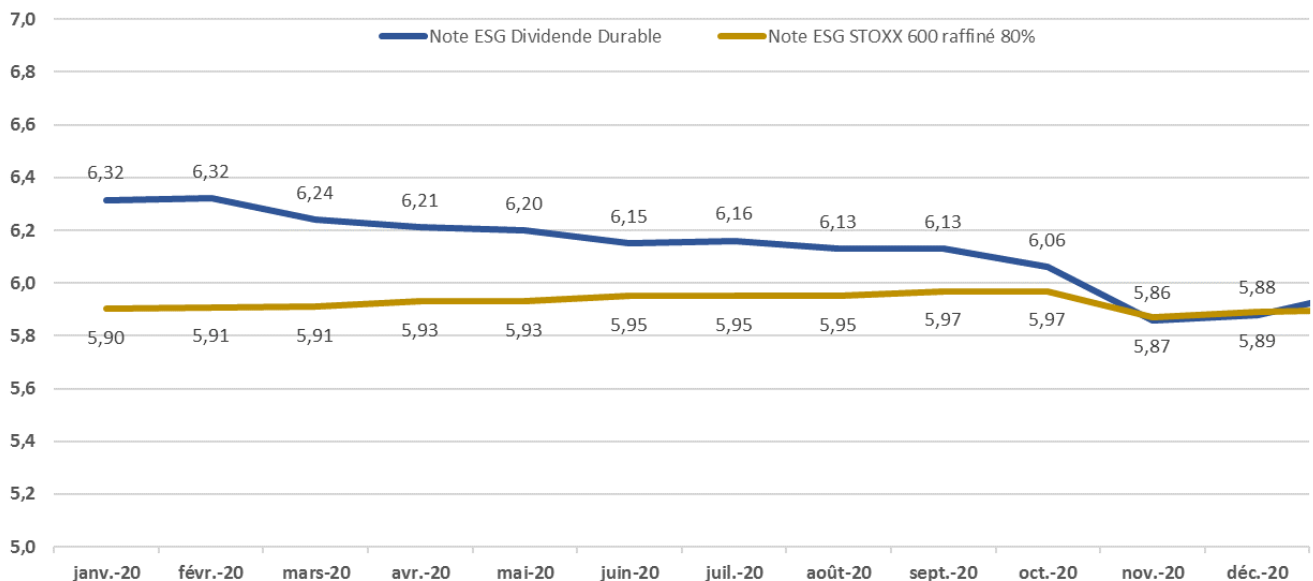
IV. Pilier Gouvernance : taux de féminisation moyen des Conseils d'administration et de surveillance
Portefeuille = 39,15% / MSCI World = 27,34%

5.3 Dividende Durable

Le taux de couverture de la recherche MSCI sur l'ESG s'effectue sur le nombre de ligne = 98.5%

	janv.-20	févr.-20	mars-20	avr.-20	mai-20	juin-20	juil.-20	août-20	sept.-20	oct.-20	nov.-20	déc.-20
Note ESG Dividende Durable	6,32	6,32	6,24	6,21	6,20	6,15	6,16	6,13	6,13	6,06	5,86	5,88
Note ESG STOXX 600 raffiné 80%	5,90	5,91	5,91	5,93	5,93	5,95	5,95	5,95	5,97	5,97	5,87	5,89
	0,41	0,41	0,33	0,28	0,27	0,20	0,21	0,18	0,16	0,09	-0,01	-0,01

Notation ESG



		avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	
Environnement											
	Taux de couverture										
Dividende Durable Moyenne E	100,0%	7,13	7,04	7,08	7,1	7,06	7,04	6,85	6,92	6,93	
STOXX 600 raffiné Moyenne E	97,2%	6,58	6,54	6,51	6,55	6,53	6,56	6,58	6,65	6,67	
Social											
Dividende Durable Moyenne S	100,0%	5,78	5,74	5,77	5,8	5,8	5,77	5,7	5,66	5,66	
STOXX 600 raffiné Moyenne S	97,2%	5,51	5,49	5,54	5,54	5,53	5,54	5,55	5,52	5,54	
Gouvernance											
Dividende Durable Moyenne G	100,0%	6,55	6,53	6,46	6,48	6,43	6,47	6,44	5,53	5,59	
STOXX 600 raffiné Moyenne G	97,2%	6,61	6,63	6,66	6,67	6,68	6,73	6,72	6,08	6,09	

Indicateurs d'impact (Dec 2020)

	Tx couverture ESG		Tx couverture ESG								
	nombre de titres	par pondération	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20
Impact Intensité carbone Div. Durable	100,0%	100,0%		114,87	99,07	96,52	95,58	94,84	93,21	96,44	95,55
Impact Intensité carbone STOXX 600	97,2%			150,72	145,81	144,69	145,5	142,15	141,98	140,83	139,75
Impact Labor major layoff Div. Durable	89,3%	88,0%		7,14	7,14	7,14	7,14	7,14	7,27	5,66	7,55
Impact Labor major layoff STOXX 600	70,0%			11,33	11,17	11,33	11,17	11,33	11,17	11	10,83
Impact Female director Div. Durable	100,0%	100,0%		37,01	37,3	37,43	37,38	37,47	36,85	36,78	38,31
Impact Female director STOXX 600	97,2%			34,91	35,33	35,31	35,36	35,31	35,35	35,44	35,54
Impact Labor rights child Div. Durable	100,0%	100,0%		94,64	94,64	94,64	94,64	94,64	94,55	94,55	94,55
Impact Labor rights child STOXX 600	99,0%			98,17	97,5	97	97,67	97,5	97,5	97,17	97,17

V. Pilier Environnement : intensité carbone moyenne du portefeuille

Portefeuille = 95,55 / Stoxx Europe 600 = 139,75

VI. Pilier Social : part des entreprises ayant mis en œuvre un plan de licenciement collectif

Portefeuille = 7,55% / Stoxx Europe 600 = 10,83%

VII. Pilier Droit Humains : part des entreprises n'ayant pas connu de controverse sur l'existence ou le signalement de travail des enfants

Portefeuille = 94,55% / Stoxx Europe 600 = 97,17%

VIII. Pilier Gouvernance : taux de féminisation moyen des Conseils d'administration et de surveillance

Portefeuille = 38,31% / Stoxx Europe 600 = 35,54%